

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 2 décembre 2025

### Délibération du CA n° 25/27

Objet : Budget rectificatif n°2 2025

Document(s) joint(s) : rapport et 10 états GBCP

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 16 octobre 2024.*

#### Exposé des motifs :

Budget rectificatif n°2 2025.

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le conseil d'administration approuve les éléments suivants :

- 654 ETPT sous plafond et 10 ETPT hors plafond
- 96 152 480 € d'autorisations d'engagement dont
  - 31 330 194 € personnel
  - 56 956 972 € fonctionnement
  - 7 865 314 € investissement
- 94 322 172 € de crédits de paiement dont :
  - 31 330 194 € personnel
  - 43 841 227 € fonctionnement
  - 19 150 751 € investissement
- 89 468 445 € de prévisions de recettes
- -4 853 727 € de solde budgétaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 2 185 651 € de variation de trésorerie
- +6 755 419 € de résultat patrimonial
- +7 606 973 € de capacité d'autofinancement (CAF)
- +808 959 € de variation du fonds de roulement à l'issue du BR2 2025

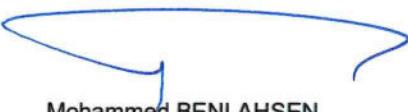
*Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération (cf 10 états GBCP).*

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 16  
Quorum atteint : oui  
Nombre de voix favorables : 16  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 2 décembre 2025

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la  
Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

  
Mohammed BENLAHSEN